



[Séance du conseil municipal du 18 novembre 2010]

PRESENTS : M. ESPILONDO, Maire, Président,

M. MONDORGE, Mme JARRAUD-VERGNOLLE, MM. LAGARESTE, VOISIN, DAUBAGNA, LIÉNARD, CAZAUX, Mmes GETTEN PORCHÉ, MAURY, M. MARTI, Mme HADIDI, Adjointes

MM. PAUL-DEJEAN, ROUX, Mmes DESTRUHAUT, LALANNE, MM. DEFRANCE, GARRIVET, Mme LAPOYADE DESCHAMPS, M. CÉLAN, Mmes BORDA, ONDARTS, HERVELIN, Mlle PEREIRA, Mme KEH, MM. OLIVE Cédric, CARRICANO, ITHURBIDE, VEUNAC, CHASSERIAUD, OLIVE Claude, Mlle CAZAUX, Mme LASSERRE-DAVID, M. BLEUZE, Conseillers Municipaux

EXCUSES :

M. MONDORGE qui a donné procuration à M. LAGARESTE (*à compter de la question n° 15*)

Mme PEIGNEGUY qui a donné procuration à Mme HERVELIN

M. DASSIÉ qui a donné procuration à M. CÉLAN

Mlle RIVIERE qui a donné procuration à Mme DESTRUHAUT

Mme DARRASSE qui a donné procuration à M. BLEUZE

Mlle LECOUTURIER qui a donné procuration à M. OLIVE Claude

Mme LASSERRE-DAVID qui a donné procuration à Mlle CAZAUX (*à compter de la question n° 14*)

SECRETAIRE DE SEANCE : M. OLIVE Cédric



1 - ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2011

(Rapporteur : M. ESPILONDO, Maire)

Dans un contexte national chahuté, la situation financière de la Ville d'Anglet apparaît particulièrement saine, les grands équilibres étant pleinement respectés.

Les nouvelles dépenses engagées pour accompagner la croissance de la Ville s'opèrent dans un contexte global de maîtrise des charges de fonctionnement, qui permettra de dégager cette année une épargne de gestion en hausse, c'est-à-dire une capacité accrue d'autofinancement des investissements.

Avec un encours de 22 millions d'euros, l'endettement reste largement maîtrisé, la capacité de désendettement de la Ville atteignant ses meilleurs niveaux historiques.

Cet autofinancement supérieur aux moyennes locales ou nationales, et ce bas niveau d'endettement sont les gages d'une capacité à financer de façon équilibrée les investissements publics de la Ville. En 2011, l'engagement financier des principales opérations d'investissement du mandat (patinoire, pôle social, salle culturelle...) se traduira par une forte progression de l'investissement, une progression que la situation financière de la Ville, qui s'est encore améliorée depuis 2008, permet d'assumer sereinement.

La Ville d'Anglet continuera ainsi, dans le respect des équilibres budgétaires, à accompagner la croissance de la Ville et à soutenir l'activité économique locale par l'investissement.

En matière de fonctionnement, les efforts de gestion seront poursuivis, avec l'objectif de faire face aux besoins nouveaux, liés notamment à la croissance de la Ville, tout en renforçant encore l'épargne de gestion et donc la capacité à financer les investissements.

En matière d'investissement, l'effort d'entretien et de réhabilitation du patrimoine communal sera poursuivi et même renforcé, notamment en ce qui concerne l'entretien de la voirie communale. Dans le même temps, de grandes opérations d'investissements vont budgétairement marquer l'année 2011 :

- **La restructuration de la Patinoire**, qui sera le principal investissement de l'année 2011 avec une ouverture programmée en décembre 2011.
- **La création du Pôle social d'Anglet**, regroupement des services sociaux communaux et de départementaux dans l'ancien établissement France Télécom. Il permettra d'optimiser les aides de proximité apportées à la population angloise.
- **La poursuite et l'achèvement de la restructuration complète de la place de la Bécasse**, qui participera à la vitalité du quartier de Blancpignon.
- **L'engagement des travaux de rénovation de la place des Cinq Cantons**, au cours du 4ème trimestre 2011.
- La réalisation des **premiers maillons de la liaison cyclable Maire / Place des Cinq-Cantons**, avec notamment la création d'une passerelle permettant la circulation en toute sécurité des piétons et des vélos au dessus du BAB
- **L'agrandissement de la Maison pour Tous**, support majeur de la vie associative, et demain de la jeunesse angloise, dont les travaux seront engagés au 3^e trimestre 2011.
- **La poursuite des études de la future salle culturelle de Quintaou**, dont la construction sera conduite sur les exercices 2012 et 2013.

2 - BUDGET PRINCIPAL - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 2

(Rapporteur : Mme JARRAUD-VERGNOLLE)

Il est décidé d'approuver une décision budgétaire modificative qui a pour objet de corriger et d'ajuster certains postes budgétaires.

VOTE :

. POUR	30
. ABSTENTION	9 (MM. ITHURBIDE, VEUNAC, Mme DARRASSE, MM. CHASSERIAUD, OLIVE Claude, Mlles CAZAUX, LECOUTURIER, Mme LASSERRE-DAVID, M. BLEUZE)

ADOPTE

3 - "POLE SOCIAL D'ANGLET" - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010 - BUDGET ANNEXE ASSUJETTI A LA T.V.A.

(Rapporteur : M. LAGARESTE)

Il est décidé d'approuver le budget primitif 2010 du Budget Annexe du Pôle Social d'Anglet, qui se présente et s'équilibre de la façon suivante :

		DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	(2) 793 350,00 €	(1) 604 300,00 €
	Opérations d'ordre	(4) 604 300,00 €	(3) 793 350,00 €
	Sous / total	1 397 650,00 €	1 397 650,00 €

INVESTISSEMENT	Opérations réelles	0,00 €	(5) 189 050,00 €
	Opérations d'ordre	(3) 793 350,00 €	(4) 604 300,00 €
	Sous / total	793 350,00 €	793 350,00 €

ENSEMBLE	Opérations réelles	793 350,00 €	793 350,00 €
	Opérations d'ordre	1 397 650,00 €	1 397 650,00 €
	TOTAL	2 191 000,00 €	2 191 000,00 €

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

4 - FIXATION DE LA SURTAXE COMMUNALE SUR L'EAU POUR 2011

(Rapporteur : M. DAUBAGNA)

Il est décidé de fixer pour 2011 la valeur de la surtaxe communale sur l'eau à 0,1550 € par mètre cube. Cette surtaxe est destinée à couvrir les annuités des emprunts et les charges de fonctionnement du budget annexe eau potable. Il est en effet prévu de réaliser en 2010 un emprunt d'un montant de 100 000 € pour combler un besoin de financement de la section d'investissement. L'augmentation de la surtaxe de 1,31 % correspond à la charge nouvelle d'annuité.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

5 - OCTROI D'UNE AVANCE SUR LA CONTRIBUTION 2011 AU SYNDICAT TXAKURRAK

(Rapporteur : Mme HADIDI)

Il est décidé d'accorder une avance de 10 000 € sur la contribution 2011 au Syndicat TXAKURRAK, afin de permettre au syndicat de retrouver un certain équilibre financier.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

6 - TARIFS DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

(Rapporteur : Mme HADIDI)

Les services municipaux délivrent périodiquement des copies de documents administratifs (édition d'étiquettes et CR-Rom), notamment des extraits des listes électorales. Il est décidé d'actualiser ces tarifs.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

7 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION B.A.B. - RAPPORT D'ACTIVITE 2009

(Rapporteur : M. ESPILONDO, Maire)

Il est pris acte de la communication du rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération B.A.B. pour l'exercice 2009.

8 - PROJET DE LOGEMENT SOCIAL RUE DE HOUNDARO - ACQUISITION D'UN TERRAIN

(Rapporteur : M. VOISIN)

En marge de la réalisation sur le terrain Telerad, Rue de Houndaro, d'un important programme immobilier résidentiel sur lequel sera imposé 40 % de logements sociaux, la Ville a l'opportunité d'acquérir de la Société Lafitte Paysage un terrain de 4 970 m² jouxtant le projet. Ce terrain sera un complément utile pour répondre notamment aux besoins de stationnement des résidences voisines.

Il est décidé de donner un accord de principe à l'acquisition de ce terrain cadastré CV 443-446, pour un prix de 149 100 €, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

9 - E.H.P.A.D. DU MAHARIN - AUTORISATION D'URBANISME

(Rapporteur : M. VOISIN)

Afin de recaler le bâtiment EHPAD (Etablissement d'hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) en fonction du tracé d'une "voie verte, piétons, cycles, minibus TCSP" à créer, et afin d'intégrer une extension des voies et réseaux divers (VRD), ainsi que la réalisation d'un talus à réaliser derrière un mur de soutènement, un nouveau plan d'implantation de l'E.H.P.A.D. du Maharin a été réalisé.

Il est décidé d'autoriser l'Office 64 de l'Habitat à déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation des travaux (bâtiment, VRD, talus) sur la base d'une assiette foncière de 14 768 m² environ. De même le bail emphytéotique avec l'Office 64 de l'Habitat sera assis sur cette emprise foncière.

VOTE :

. POUR 38
. ABSTENTION 1 (M. ITHURBIDE)

ADOPTE

10 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'A.D.A.P.A.

(Rapporteur : M. LAGARESTE)

L'A.D.A.P.A. (Association d'Aide aux Personnes Agées) sera prochainement gestionnaire, dans le quartier du Maharin, de l'E.H.P.A.D. et du Centre d'accueil de jour destiné à accueillir des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées. Conformément aux règles de fonctionnement de l'A.D.A.P.A., le Conseil municipal est invité à désigner un représentant ayant voix consultative au Conseil d'Administration de l'A.D.A.P.A.

ONT OBTENU :

. Mme Isabelle HERVELIN ... 30 voix
. ABSTENTION 9 (MM. ITHURBIDE, VEUNAC, Mme DARRASSE, MM. CHASSERIAUD, OLIVE Claude, Mlles CAZAUX, LECOUTURIER, Mme LASSERRE-DAVID, M. BLEUZE)

Mme HERVELIN est désignée représentante du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de l'A.D.A.P.A..

11 - LIAISON CYCLABLE MAIRIE/CINQ CANTONS - VALIDATION DE L'AVANT-PROJET

(Rapporteur : M. CÉLAN)

Une liaison cyclable sera prochainement réalisée ; elle constituera un itinéraire majeur pour la ville sur le tronçon Mairie / Cinq Cantons. Il s'agit ici de compléter un itinéraire majeur pour la Ville entre la Mairie et le littoral en réalisant le tronçon Mairie / Cinq Cantons. Les travaux seront divisés en sept sections pour aboutir à la rue du Huit Mai.

Il est décidé d'approuver l'avant-projet dressé par le Cabinet CREHAM pour un coût prévisionnel de travaux de 2 186 620 € et d'autoriser Monsieur le Maire à lancer les consultations nécessaires.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

12 - AEROPORT DU B.A.B. - DECLASSEMENT PARTIEL DE LA ROUTE DE LAVIGNE ET DE LA RUE DE HOUNDARO

(Rapporteur : M. CÉLAN)

Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de l'Aéroport a procédé à des acquisitions foncières à l'Est de l'aérogare destinées à rentrer dans le périmètre aéroportuaire protégé. Ces parcelles sont ceinturées de voiries publiques que sont la route de Lavigne et la rue de Houndaro. Afin d'assurer une continuité foncière nécessaire à l'exploitation du site, il convient de procéder à un déclassement partiel d'environ 120 ml de la route de Lavigne et de 160 ml de la rue de Houndaro.

En contrepartie, le Syndicat Mixte s'engage à céder à la Ville le terrain nécessaire à l'élargissement à 10 mètres de la partie restante de la route de Lavigne et à déplacer une stèle située au carrefour Lavigne/Houndaro.

En vue d'une éventuelle intégration dans le périmètre aéroportuaire il est décidé d'habiliter Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique relative au déclassement partiel des voiries précitées, pour une aire totale de 3 275 m², et de donner un accord de principe à l'acquisition à titre gratuit par la Commune d'ANGLET de 283 m² environ de la parcelle cadastrée CV 45 appartenant au Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de l'Aéroport.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

13 - AEROPORT DU B.A.B. - DECLASSEMENT PARTIEL DU CHEMIN DE LABORDOTTE

(Rapporteur : M. CÉLAN)

Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de l'Aéroport a demandé le déclassement d'une partie du chemin de Labordotte afin de l'intégrer dans le domaine aéroportuaire pour un aménagement plus sécurisé.

La Commune n'a pas d'utilité particulière à maintenir classé ce chemin ; il est donc décidé de lancer l'enquête publique réglementaire préalable au déclassement partiel du chemin de Labordotte.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

14 - AMENAGEMENT DE LA PLAINE DU MAHARIN - ATTRIBUTION DE LA MAITRISE D'OEUVRE

(Rapporteur : M. VOISIN)

Avec l'assistance de la SEPA, la Ville a lancé une procédure dite de marché de définition qui doit aboutir à la désignation d'une équipe qui assurera la maîtrise d'œuvre du projet et la coordination architecturale de l'éco-quartier du Maharin.

La commission d'appel d'offres réunie le 8 Novembre 2010 propose d'attribuer le marché à l'équipe BNR (Babled - Nouvet - Reynaud).

Il est décidé d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'équipe BNR le marché à intervenir pour un montant de 462 091,24 € hors taxes.

VOTE :

. POUR 30
 . ABSTENTION 9 (MM. ITHURBIDE, VEUNAC, Mme DARRASSE, MM. CHASSERIAUD,
 OLIVE Claude, Milles CAZAUX, LECOUTURIER, Mme LASSERRE-DAVID,
 M. BLEUZE)

ADOPTE

15 - RECENSEMENT DE LA POPULATION

(Rapporteur : M. PAUL-DEJEAN)

Dans le cadre des opérations de recensement partiel qui seront lancées en 2011, il est décidé de recruter neuf agents recenseurs.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

16 - REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORTS COLLECTIFS

(Rapporteur : M. PAUL-DEJEAN)

Un décret du 21 Juin 2010 permet la prise en charge partielle par les collectivités territoriales des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par transports publics ou location de vélos souscrits par les agents territoriaux qu'elles emploient pour faire le trajet entre leur domicile et le lieu de travail.

La Ville d'Anglet participera à hauteur de 50 % au prix des abonnements de transports souscrits dans ce cadre.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

- VŒU RELATIF A LA TAXATION DES ORGANISMES DE LOGEMENT SOCIAL

(Rapporteur : M. ESPILONDO, Maire)

Il est demandé au gouvernement de retirer le projet de loi relatif au prélèvement des organismes HLM, et aux parlementaires de voter contre cette disposition.

VOTE :

. POUR 30
 . NE PARTICIPENT PAS AU VOTE .. 9 (MM. ITHURBIDE, VEUNAC, Mme DARRASSE, MM. CHASSERIAUD,
 OLIVE Claude, Milles CAZAUX, LECOUTURIER,
 Mme LASSERRE-DAVID, M. BLEUZE)

ADOPTE

ANGLET, le 19 NOVEMBRE 2010.

LE MAIRE,